

oepe

ordre des éducatrices  
et des éducateurs  
de la petite enfance

# Orientation des nouveaux membres



# Ordre du jour

- Rôle de l'Ordre
- Professionnalisme et leadership
- Apprentissage professionnel continu
- Conseils pour favoriser la transition vers la pratique
- Maintenir son inscription



# Rôle de l'Ordre



# Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance



Adoptée par le gouvernement provincial, la Loi **crée l'Ordre** et définit ses **fonctions**



La fonction première de l'Ordre est de « **servir et de protéger l'intérêt public** ».



L'Ontario est le seul territoire d'Amérique du Nord où les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance sont reconnus par la loi comme membres d'une profession distincte exerçant sous l'autorité d'un organisme de réglementation.



# L'Ordre réglemente et régit les EPEI de l'Ontario dans l'intérêt du public avec...



Exigences  
d'inscription



Tableau  
public



Normes  
d'exercice



Amélioration  
continue des  
compétences



Processus  
de plaintes  
et de  
discipline



# Réglementation et défense d'intérêts : Une profession forte a besoin des deux

## L'Ordre

- Réglemente la profession dans l'intérêt du public.
- Soutient la profession en favorisant l'excellence dans la pratique et en bâtissant une profession durable grâce à l'élaboration de ressources et la communication avec le gouvernement sur les enjeux du secteur.



## Associations professionnelles

- Défendent les intérêts des EPEI et plaident pour le changement dans les domaines tels que les salaires et conditions de travail.
- S'efforcent de mobiliser les EPEI pour promouvoir des changements positifs qui ne profitent pas seulement à ses membres, mais aussi aux enfants, à leurs familles et à leurs communautés.

Malgré des mandats **différents**, l'Ordre et les associations professionnelles **travaillent en collaboration** pour faire reconnaître et soutenir les EPEI en tant que professionnels et leaders et pour favoriser l'application de normes élevées dans la profession.



# Professionnalisme et leadership



# Pause réflexion

- Être un(e) professionnel(le), qu'est-ce que cela signifie?
- Comment fait-on preuve de professionnalisme?



# Titre protégé et désignation professionnelle

## Titres et désignations réservés aux membres seulement

- éducatrice ou éducateur de la petite enfance / EPE
- éducatrice ou éducateur de la petite enfance inscrit(e) / EPEI
- Équivalents anglais

Les EPEI utilisent le titre « *dans le cadre de leur pratique* », et la désignation « *dans la documentation utilisée dans le cadre de leur pratique* ». ~ Norme IV , C.10

[Avis professionnel : Utilisation des titres professionnels et désignations](#)



Exemples d'utilisation de la désignation\* :

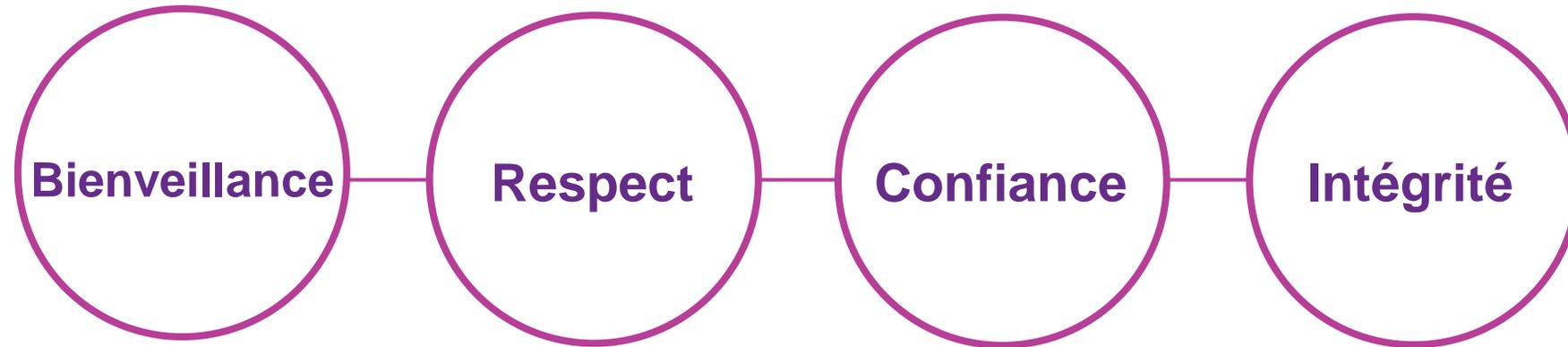
Dominique Hassan EPEI  
Dominique Hassan, EPEI  
Dominique Hassan, EPEI, EAO

\* *nom fictif, à titre d'exemple seulement*



# Valeurs éthiques

Ensemble de croyances et de valeurs fondamentales de la profession :



1. Éclairent et guident votre pratique et votre conduite en tant que professionnel(le).
2. Influencent la communication et la collaboration avec les autres.
3. Contribuent à façonner une identité professionnelle en tant que membre d'une communauté professionnelle d'EPEI.

[Note de pratique sur les croyances et les préjugés](#) | [Guide de réflexion sur les croyances et les préjugés](#)



# Appliquer vos compétences et vos connaissances

Les **normes d'exercice** sont les suivantes :



I. Relations bienveillantes et attentives



IV. Professionnalisme et leadership



II. Curriculum et pédagogie



V. Limites professionnelles, relations duelles et conflits d'intérêts



III. Sécurité, santé et bien-être dans le milieu d'apprentissage



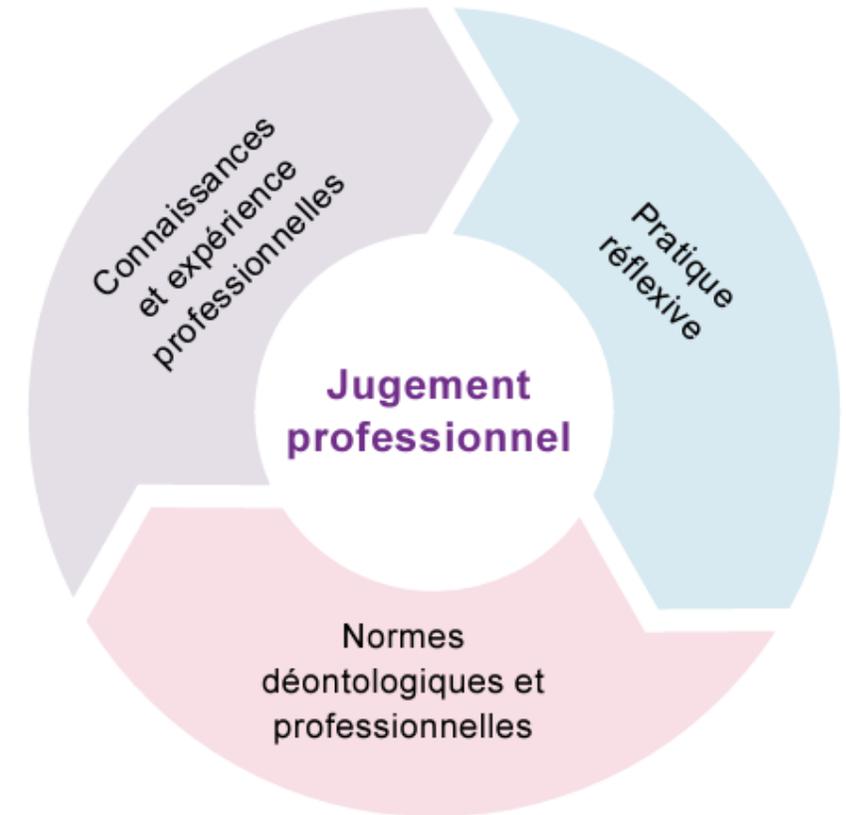
VI. Confidentialité de l'information, divulgation de renseignements et devoir de faire rapport



# Prise de décision et recours au jugement professionnel

## Les EPEI :

- ne sont pas des techniciens
- prennent des décisions complexes et éthiques tous les jours
- gèrent la « confusion » et des situations ou des contextes professionnels incertains



[Note de pratique sur le jugement professionnel](#)

[Note de pratique sur la prise de décision éthique](#)



# Responsabilisation et responsabilité collective



- Responsabilité personnelle : décisions, conduite et interactions avec les autres dans la pratique.
- Responsabilité collective : encourager la responsabilisation des collègues.
- Les comportements adoptés dans la vie personnelle peuvent avoir une influence sur l'image des EPEI en tant que professionnels et sur la profession.



# Leadership

- Participer à l'autoréglementation de la profession
- Établir des relations bienveillantes et de confiance; communiquer et collaborer
- S'engager dans un apprentissage professionnel continu
- S'engager dans des communautés professionnelles (associations, réseaux) et créer des liens
- Défendre les intérêts des enfants, des familles, des EPEI et du secteur de la petite enfance
- Demander de l'aide et des conseils, et en offrir; poser des questions



**Tous les EPEI sont des leaders, quel que soit leur poste ou leur titre. »**

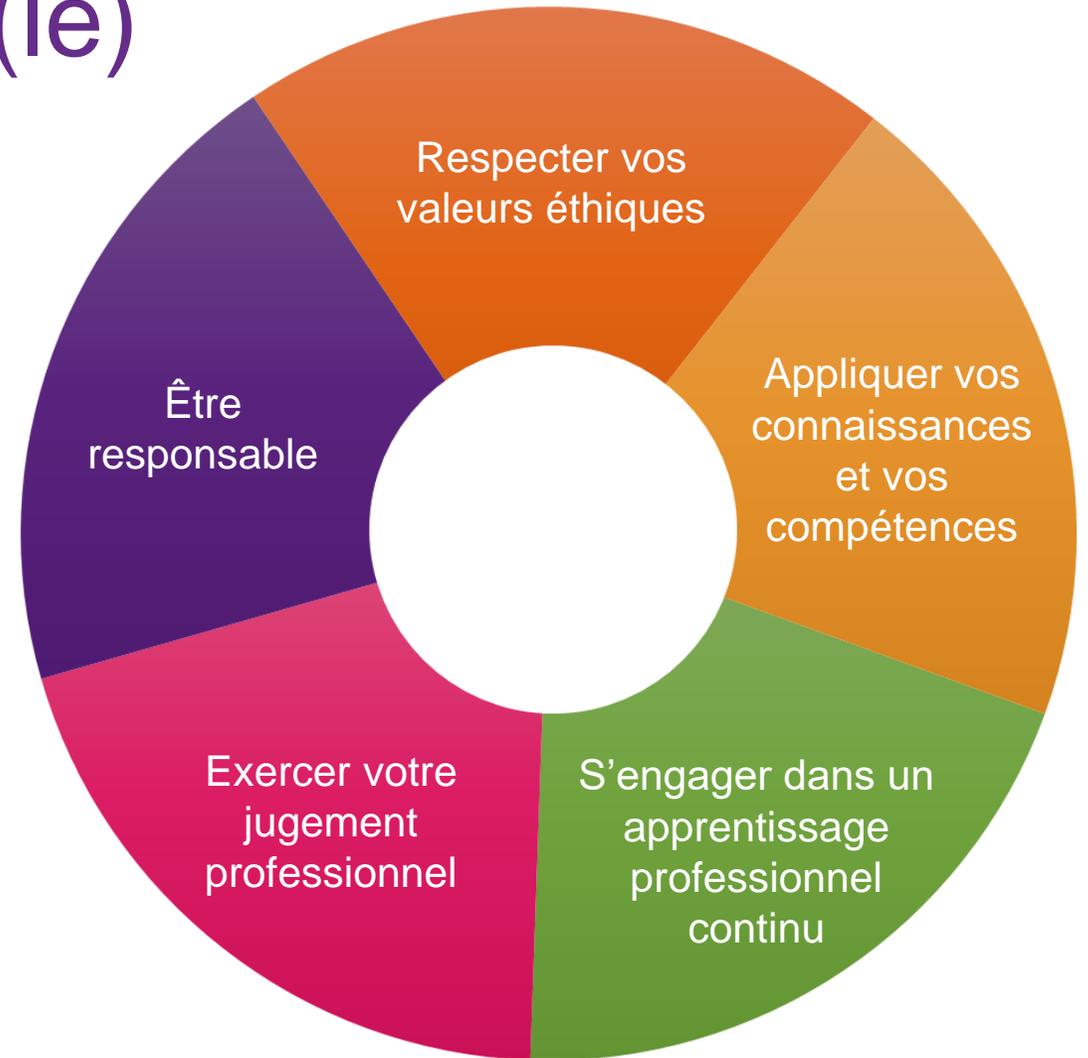
Norme IV

Quels autres exemples de leadership?



# Être un(e) professionnel(le)

- Protection du titre et confiance du public
- Prise de décision
- Responsabilité collective
- Leadership



# Programme d'apprentissage professionnel continu (APC)



# Pause réflexion

- Quels sont les avantages de l'apprentissage professionnel continu?
- Pourquoi l'apprentissage continu est-il important pour vous en tant que professionnel(le)?



# Les EPEI accordent de l'importance à l'apprentissage continu

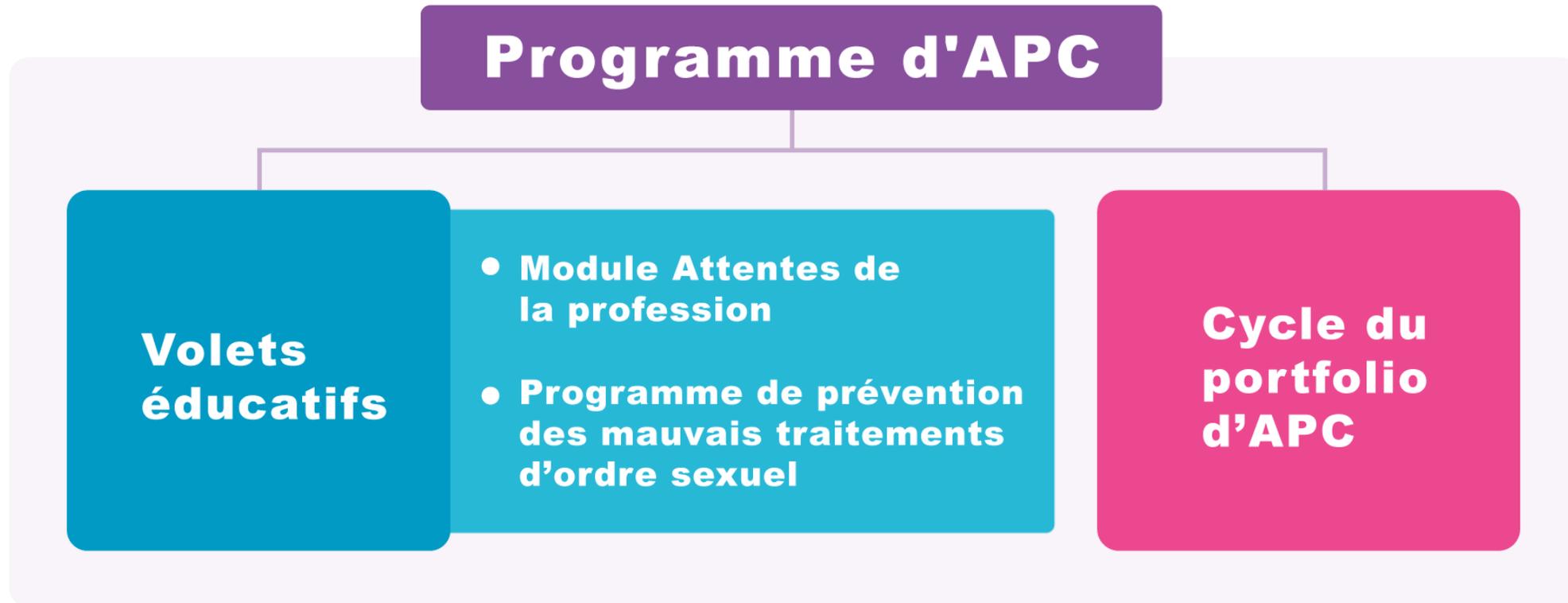
## Des apprenants et des leaders réfléchis et intentionnels qui :

- contribuent à améliorer la qualité de l'EPE pour les enfants, les familles et les communautés;
- s'adaptent aux changements dans le secteur de l'éducation de la petite enfance;
- appliquent la recherche, les théories et pratiques pertinentes;
- collaborent pour créer des milieux inclusifs et équitables;
- font progresser la profession dans les milieux de travail et l'ensemble de la communauté.

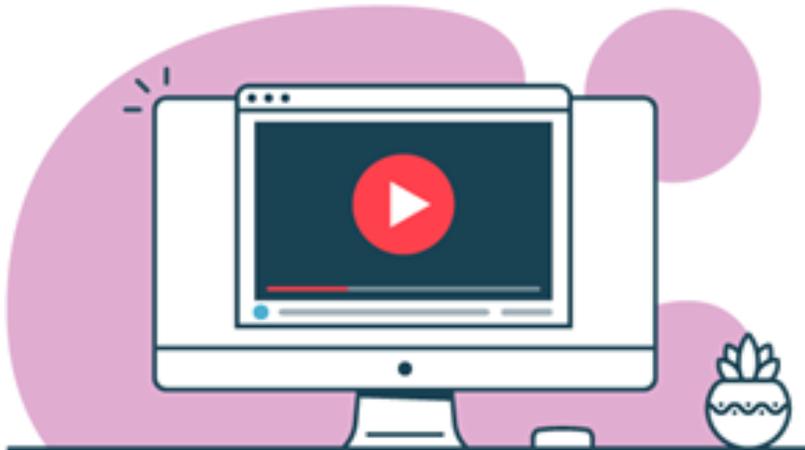


**Curieux,  
compétents et  
prometteurs!**





# Accès à plus d'information



- Avis sur les exigences du Programme d'apprentissage professionnel continu
- Webinaire sur l'**APC pour les nouveaux EPEI**
- Pages Web sur l'APC à [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)
- Vidéos sur l'APC sur la [chaîne YouTube de l'Ordre](#)
- Accédez le module **Attentes de la profession** et le **Programme de prévention** des mauvais traitements d'ordre sexuel sur [Mon Ordre, mon compte](#)

**Vous avez encore des questions ou avez besoin de l'aide?**

Contactez le service de l'Exercice professionnel

- Appelez-nous au 1 888 961-8558, appuyer sur le 2
- Envoyez-nous un courriel à [apc@ordre-epe.ca](mailto:apc@ordre-epe.ca)



# Conseils pour favoriser la transition vers la pratique



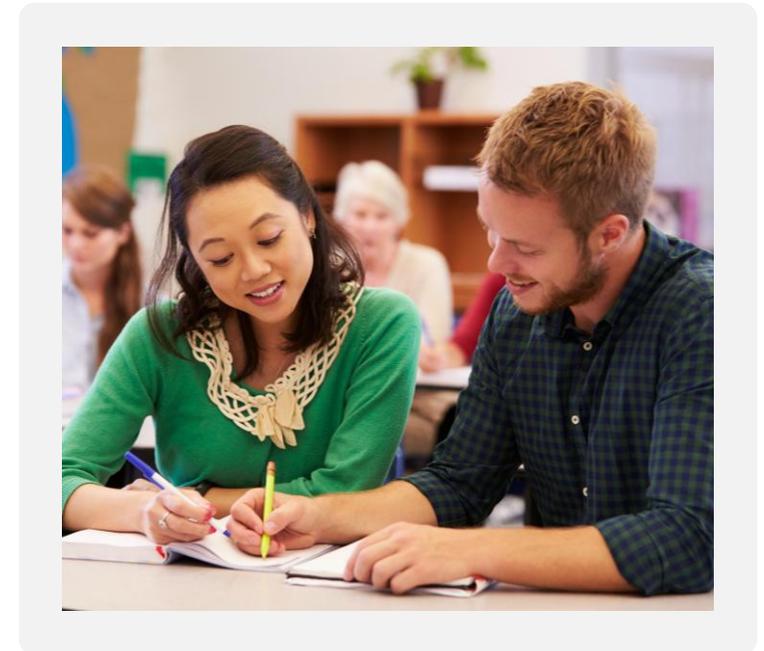
# Du statut d'étudiant à celui d'EPEI : une étape passionnante!

## S'engager dans l'autoréflexion

- Quelles sont vos forces et compétences dans la pratique?
- Comment votre situation particulière vous a-t-elle aidé(e) à vous préparer à entrer en exercice?
- Comment pourriez-vous faire part de vos points forts et vos expériences à votre employeur?

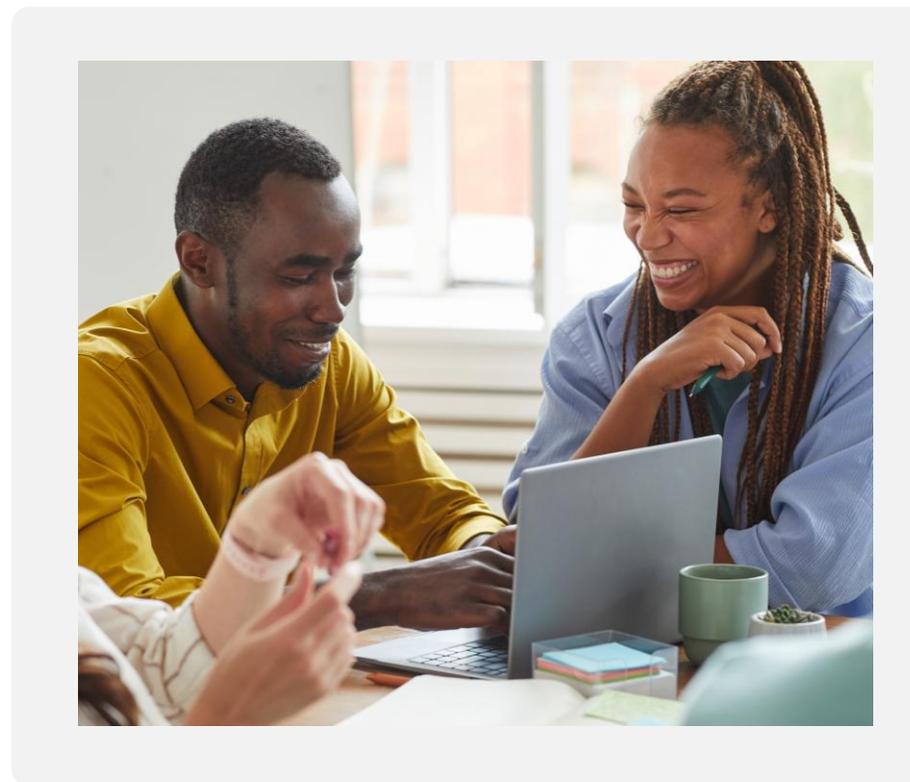
## Déterminer les domaines dans lesquels se perfectionner :

- Dans quels domaines de pratique avez-vous le moins d'expérience (ex. : expériences de stage)?
- Dans quels domaines souhaitez-vous vous perfectionner?



# Autres idées

- **Faire part de vos forces et de vos expériences** à votre employeur.
- **Participer à une communauté de pratique** avec une association professionnelle (AFÉSEO, AECEO), des collègues ou d'autres communautés d'EPEI.
- **Trouver des activités d'apprentissage professionnel et y participer** : webinaires, balados, lectures, blogue L'Ordre et vous, associations professionnelles.



# Relations et contacts professionnels

- Songez à créer des liens :
  - avec un(e) EPEI pour vous accompagner, vous mentorer ou être votre compagnon professionnel.
  - sur votre lieu de travail ou dans votre communauté.
  - au sein de votre région, de votre municipalité, comté ou circonscription pour trouver des occasions d'apprentissage professionnel et rejoindre des réseaux.
- Avec des instructeurs, des camarades de classe et autres contacts établis lors des stages.

- Comment établir et entretenir des relations et des liens professionnels?
- Quelles sont vos stratégies pour postuler à un emploi?

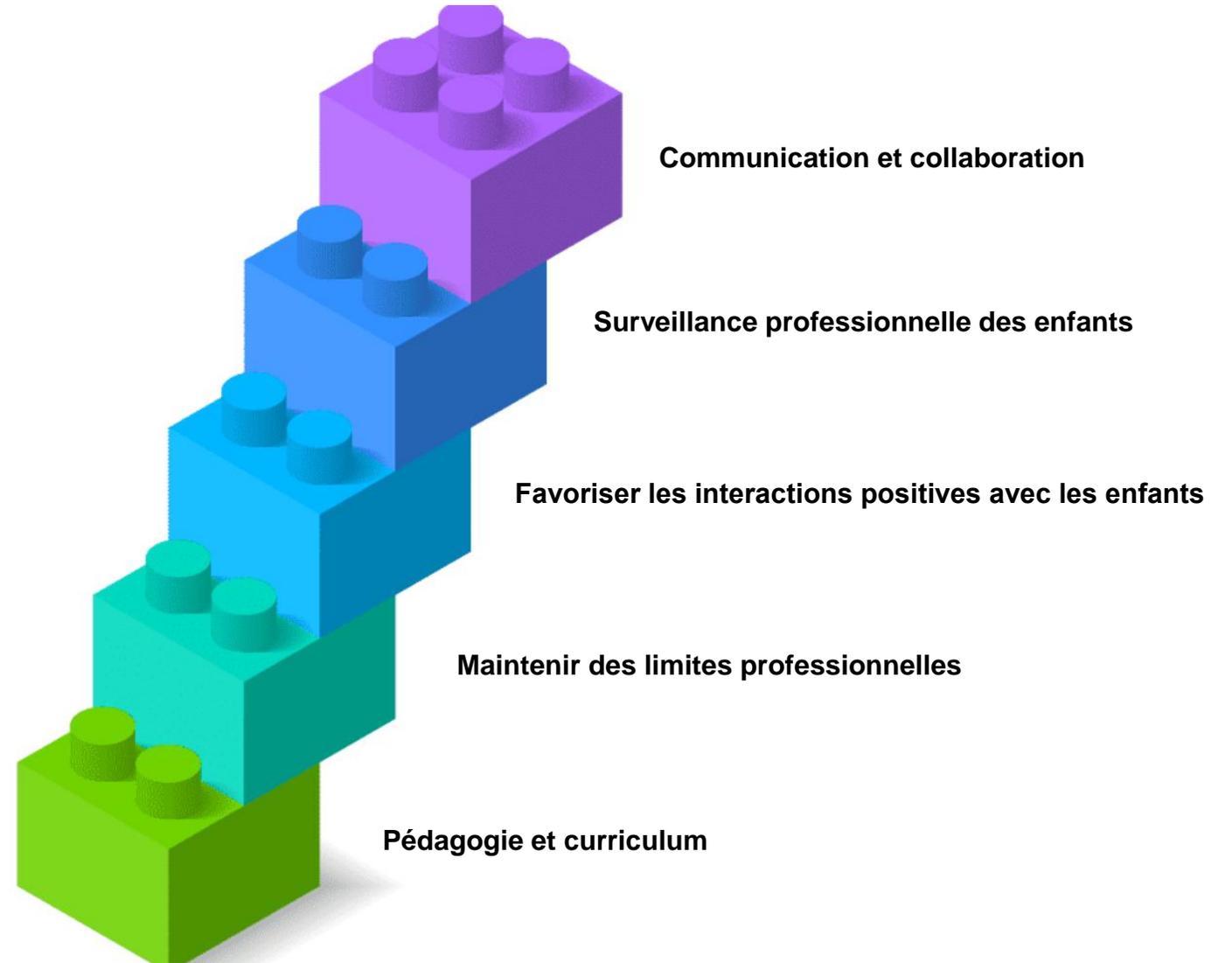


Établir et entretenir des relations bienveillantes et attentives avec les enfants, les familles et les collègues est une composante fondamentale de la pratique des EPEI. »

Norme I



# Une pratique fondée sur les relations et la bienveillance



# Pause réflexion

- Où trouver de l'aide ou des conseils sur des sujets liés à la pratique?
- Comment demander à votre superviseur(e) de vous aider dans votre pratique professionnelle?



# Ressources relatives à l'exercice



**Ligne directrice de pratique : Les limites professionnelles**



**Note de pratique** 

**Croyances et préjugés**

Les notes de pratique abordent des sujets concrets et fournissent des exemples et des conseils pratiques précis pour aider les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) à comprendre et à appliquer le Code de déontologie et normes d'exercice.

Selon la norme IV, les EPEI comprennent l'importance de la pratique réflexive, du développement du leadership et savent en quoi l'apprentissage professionnel continu contribue à leur perfectionnement professionnel et à l'amélioration de la qualité des services à l'enfance offerts aux enfants, aux familles et aux collectivités (B.3).



Les EPEI ont la responsabilité professionnelle d'être équitables, inclusifs et respectueux de la diversité. Pour assumer leurs responsabilités envers les enfants, les familles, leurs collègues et la profession, les EPEI doivent réfléchir de manière critique à la façon dont leurs croyances et leurs préjugés influencent leur pratique professionnelle. Cette note de pratique est conçue pour vous soutenir dans ce processus continu visant à identifier et à surmonter vos croyances et préjugés. Ce processus peut vous aider à mettre en place des changements subtils ou importants qui amélioreront votre pratique et les expériences des enfants, des familles et de vos collègues.

Il est en effet essentiel de connaître les croyances et les préjugés sur lesquels se fondent :

- vos idées, vos comportements et vos interventions;
- vos processus de prise de décision;
- votre jugement professionnel;
- la façon dont vous communiquez, collaborez et socialisez avec les personnes qui ont leurs propres croyances et préjugés;
- les observations et la documentation permettant d'élaborer le curriculum;
- la façon dont vous et vos collègues élaboriez et mettiez en œuvre des politiques, des programmes et des services pour les enfants et les familles.

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance | Croyances et préjugés | mars 2022 1



**Avis professionnel : Devoir de faire rapport**

Les avis professionnels sont destinés aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI). Ils communiquent les exigences légales importantes que les EPEI doivent connaître et comprendre. L'élaboration de ce document-ressource s'inscrit dans le cadre de l'engagement permanent de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) à informer les EPEI des rôles et responsabilités que la législation leur confère.

Le présent avis professionnel définit les exigences en matière de déclaration de mauvais traitements et de négligence, de soupçons de préjudice ou risques de préjudice envers les enfants en vertu de l'article 126 de la Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF). Les EPEI ont pour responsabilité de protéger les enfants de ces dangers. Ainsi, il est essentiel pour eux de bien connaître leur devoir de faire rapport à une société d'aide à l'enfance (SAE) en vertu de la LSEJF.

Le présent avis professionnel a pour objet :

- d'expliquer l'article de la LSEJF portant sur le devoir de faire rapport; et
- de souligner les responsabilités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance décrites dans la LSEJF et le Code de déontologie et normes d'exercice (Code et normes).

Il n'a pas pour but de donner des conseils juridiques.

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance | Avis professionnel : Devoir de faire rapport | juillet 2023 1



**15 ans, 15 événements marquants**

27 SEPTEMBRE 2023

Le mois de septembre 2023 marque le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) des demandes pour devenir éducatrice ou éducateur de la petite enfance inscrit(e) (EPEI) en Ontario – les seuls professionnels de l'apprentissage des jeunes enfants au Canada reconnus comme faisant partie d'une profession autorégulée. Aujourd'hui, l'Ordre compte

## #NormesenPratique



Pour accéder à des ressources supplémentaires, visitez [college-ece.ca/fr/public/resources](https://college-ece.ca/fr/public/resources)

# Page ressources pour les nouveaux membres

Des ressources conçues pour vous aider à comprendre le rôle de l'Ordre et vous soutenir dans vos premiers pas au sein du secteur de la petite enfance.

The screenshot shows a website page with a navigation bar at the top containing: À PROPOS DE L'ORDRE, PUBLIC, EMPLOYEURS, MEMBRES, and DEMANDEURS. The main content area is titled 'Ressources pour les nouveaux membres' and features a banner with the text 'Bienvenue dans la profession Ressources pour les nouveaux membres' and an image of three women. Below the banner, there is a paragraph explaining the role of an EPEI and a list of resources. A 'Webinaire d'orientation des nouveaux membres' section follows, detailing the purpose of the webinar and providing a list of topics. At the bottom, there is a 'Webinaire d'orientation des nouveaux membres' slide with a 'Share' button and the text 'Orientation des nouveaux'.

À PROPOS DE L'ORDRE ▾ PUBLIC ▾ EMPLOYEURS ▾ MEMBRES ▾ DEMANDEURS ▾

[Home](#) / [Membres](#) / Ressources pour les nouveaux membres

Membres

- [Renouveler maintenant](#)
- [Code et normes](#)
- [Normes en Pratique](#)
- [Programme d'APC](#)
- [Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel](#)
- [Ressources](#)
- [Ressources pour les nouveaux membres](#)
- [Ressources sur le bien-être](#)
- [Tableau public](#)
- [Réglementation professionnelle](#)
- [Élections](#)
- [Assemblée annuelle des membres](#)
- [Pour aller plus loin](#)
- [Formulaires](#)

## Ressources pour les nouveaux membres

**Bienvenue dans la profession**  
Ressources pour les nouveaux membres

Devenir éducateur(trice) de la petite enfance inscrit(e) (EPEI) est une étape passionnante. En tant qu'EPEI, vous jouez un rôle essentiel pour favoriser les expériences d'apprentissage des jeunes enfants et leur bien-être.

Alors que vous allez entrer en exercice, l'Ordre est là pour vous aider. Sur cette page, vous trouverez des ressources conçues pour vous aider à comprendre le rôle de l'Ordre et vous soutenir lors de vos débuts dans le secteur de la petite enfance.

### Webinaire d'orientation des nouveaux membres

C'est votre première année d'adhésion à l'Ordre? Nous vous proposons un webinaire d'orientation des nouveaux membres pour :

- en savoir plus sur le rôle de l'Ordre et le professionnalisme;
- obtenir des conseils et des ressources;
- comprendre les exigences du Programme d'apprentissage professionnel continu (APC).

Vous trouverez des informations sur les webinaires à venir ci-dessous. Si vous ne pouvez pas y participer aux dates proposées, des enregistrements sont également à votre disposition. De plus, vous pouvez télécharger les diapos de présentation du webinaire [ici](#).

Webinaire d'orientation des nouveaux membres...  
Orientation des nouveaux

# Maintenir son inscription



# Mon Ordre, mon compte

## Caractéristiques principales :

- Onglet « Apprentissage professionnel continu »
  - Accéder aux exigences du volet éducatif
  - Consulter les détails du Programme d'APC
  - Soumettre une demande de report
- Renouveler votre adhésion, trouver votre statut et votre date de renouvellement
- Télécharger et imprimer vos reçus
- Mettre à jour vos coordonnées personnelles

The screenshot shows the 'Apprentissage professionnel continu' (APC) section of a user account. At the top, there are tabs for 'Détails de la demande', 'Renseignements personnels', 'Renouvellement', and 'Soumissions antérieures'. Below these are sub-tabs for 'Reçu', 'Paielements', and 'Apprentissage professionnel continu'. Two prominent buttons are visible: 'ACCÉDER À ATTENTES DE LA PROFESSION' and 'ACCÉDER AU PROGRAMME DE PRÉVENTION DES MAUVAIS TRAITEMENTS D'ORDRE SEXUEL'. Below these, there are tabs for 'Détails', 'Vérification', and 'Soumission'. A text prompt says 'Pour mieux comprendre le Tableau des détails du cycle d'APC, cliquez ici.' Below this, it states 'Aucun panneau sélectionné'. The 'Détails sur le cycle' section contains a table with columns 'DATE DE FIN', 'MODULE', 'TERMINÉ', and 'DÉCLARATION'. The 'Exigences du volet éducatif' section contains a table with columns 'DATE D'ACHÈVEMENT' and 'MODULE', and an 'EXPORTER' button. At the bottom, there is a 'Rapports' section with a 'COMMENCER LA DEMANDE DE REPORT D'APC' button. Blue dashed arrows point from the list items on the left to these specific interface elements.

DATE DE FIN	MODULE	TERMINÉ	DÉCLARATION
4/1/2025	Module Attentes de la profession		
4/1/2025	Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel		

DATE D'ACHÈVEMENT	MODULE
1/1/2025	Attentes de la profession
1/1/2025	Priorité jeunesse
1/1/2025	Tatie se confie



# Renouvellement annuel

Tous les EPEI doivent renouveler leur adhésion chaque année, **avant ou pendant** le mois au cours duquel leur certificat d'inscription a été délivré.

- Mettre à jour vos infos personnelles et celles de votre employeur
- Confirmer votre conformité à l'APC
- Cerner les problèmes pouvant influencer la pratique
- Payer les frais de renouvellement

**DEUX** mois avant  
votre renouvellement

Retrouvez le courriel de l'Ordre vous rappelant qu'il est temps de renouveler votre adhésion.



## Confirmation de conformité à l'APC lors du renouvellement

### Programme d'apprentissage professionnel continu (APC)

Le programme d'apprentissage professionnel continu (APC) est obligatoire.

Je confirme avoir respecté les exigences du programme d'apprentissage professionnel continu (APC) pour cette année, comme indiqué dans l'[Avis sur les exigences du programme d'APC](#).

**Attentes de la Profession complété \***

- Oui  
 Non

**Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel complété \***

- Oui  
 Non

- Vous devrez confirmer que vous avez rempli les exigences du volet éducatif.
- « Oui », si vous les avez remplies / terminées. « Non », si vous ne l'avez pas fait.
- Si vous répondez « Non » sur votre demande de renouvellement, votre renouvellement sera traité si tous les autres critères de renouvellement sont remplis. L'Ordre enverra un courriel avec les instructions et un échéancier pour confirmer votre conformité aux exigences du Programme d'APC.
- Faire une fausse déclaration pourrait être considéré comme une faute professionnelle.

### Rappel :

- À chaque fois que vous terminez un volet éducatif, l'Ordre reçoit une notification.
- Vous pouvez vérifier vos dates d'achèvement dans Mon Ordre, mon compte.



# Information et ressources de soutien



- Dans l'onglet **Membres**, consultez les ressources relatives à l'exercice et les détails du Programme d'APC à [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)
- Consultez vos **courriels de l'Ordre** pour accéder aux informations importantes sur votre adhésion à l'Ordre et vos exigences d'APC, aux mises à jour de l'Ordre et à notre bulletin des membres, *Connexions*

## **Vous avez encore des questions ou avez besoin de l'aide?**

Contactez le service de l'Exercice professionnel

- Appelez-nous au 1 888 961-8558, appuyer le 2
- Envoyez-nous un courriel à [exercice@ordre-epe.ca](mailto:exercice@ordre-epe.ca)





# Merci

Rejoignez la communauté des EPEI tout au long de l'année!



[ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)